

mazars

1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG
France
Tél : +33 (0)3 88 15 45 50
Fax: +33 (0)3 88 37 00 39
www.mazars.fr

INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1 rue Jean-Dominique Cassini – 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

A l'Assemblée Générale de l'association INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 6. *Continuité d'exploitation* » de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses justifiant l'application du principe de continuité de l'exploitation pour l'établissement des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 1^{er} février 2023



Gilles CONTESSE

Bilan
Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au: 31/08/22

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/08/20	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	10 703	10 703	0	0
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	201 186	187 849	13 337	10 753
		Immobilisations incorporelles en cours	14 969		14 969	
		Avances et acomptes				
		Total	226 858	198 552	28 306	10 753
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 470	9 046	9 424	2 285
Autres immobilisations corporelles		834 962	742 451	92 511	125 436	
Immobilisations grevées de droits				0		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	853 432	751 497	101 935	127 722	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	10 016		10 016	10 016	
	Prêts	24 737		24 737	24 737	
	Autres immobilisations financières	436		436	436	
	Total	35 189	0	35 189	35 189	
	Total	1 115 479	950 049	165 430	173 663	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Total				
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes	24 479		24 479	12 417
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	639 991	5 440	634 552	557 395
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	560 660		560 660	225 021
		Total	1 200 652	5 440	1 195 212	782 417
Divers	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement		0	0	0	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	757 237		757 237	1 068 891	
	Charges constatées d'avance (4)	25 687		25 687	21 750	
	Total	2 008 055	5 440	2 002 616	1 885 475	
	Frais d'émission des emprunts					
	Primes de remboursement des emprunts					
	Ecart de conversion Actif			0	1 109	
	Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	3 123 534	955 488	2 168 046	2 060 247	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					

Comptabilité tenue en euros

Bilan
Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au: 31/08/22

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. ind. biens renouvelables)		
		Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Ecart de réévaluation		
		Réserves	23 284	23 284
		Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres		
	Report à nouveau	-689 295	-650 596	
Exédent ou déficit de l'exercice	172 615	-38 699		
<i>Situation nette (sous total)</i>	-493 395	-666 011		
Fonds propres consommables	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	41 363	54 587	
	Provisions réglementées			
Total		I -452 032	-611 424	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux apports, dons, legs et donations			
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)			
Total		II 0	0	
Provisions & fonds dédiés	Provisions pour risques	75 500	0	
	Provisions pour charges	0		
	Total	III 75 500	0	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	32 005		
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	400 016	400 716	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	616 194	626 587	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 000 795	876 033	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	213 529	402 863	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	67 942	113 185	
Produits constatés d'avance (1)	197 207	252 287		
Total		IV 2 527 687	2 671 671	
Ecart de conversion passif		V 16 893		
Total du passif (I+II+III+IV+V)		2 168 046	2 060 247	
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Sur legs acceptés			
	Autres			

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat

Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Période de l'exercice 31/08/22
Période de l'exercice précédent 31/08/21

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	3 100	850
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	387	1 326
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 622 302	2 522 338
	dont parrainages		
	Montant net du chiffres d'affaires	2 625 789	2 524 514
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation (1)	621 389	629 461
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 160	11 097
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	39	3 919	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	38 316	12 975	
Total des produits d'exploitation I		3 288 694	3 181 965
Charges d'exploitations	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes (2)	1 652 276	1 482 665
	Aides financières	7 400	1 500
	Impôts, taxes et versements assimilés	100 202	110 665
	Salaires et traitements	981 960	1 108 645
	Charges sociales	305 214	440 318
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	42 754	42 745
	Dotations aux provisions	75 500	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	5 774	60 540
Total des charges d'exploitation II		3 171 080	3 247 078
Résultat d'exploitation (I-II)		117 614	-65 113
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	777	355
	Autres intérêts et produits assimilés	813	0
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	42 126	1 211
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers III		43 716	1 566
Charges financières	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
	Intérêts et charges assimilées	3 238	700
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
Total des charges financières IV		3 238	700
Résultat financier (III-IV)		40 478	866
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		158 092	-64 247
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier immobilier			

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat

Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Période de l'exercice 31/08/22
Période de l'exercice précédent 31/08/21

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 883	29 605
	Produits exceptionnels sur opérations de capital	710	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	21 593	29 605
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 460	3 705
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	591	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	7 051	3 705
Résultat exceptionnel (V-VI)		14 542	25 899
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		19	351
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX			
Engagements à réaliser sur ressources affectées X			
Total des produits (I+III+V+IX) XI		3 354 003	3 213 136
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII		3 181 387	3 251 834
Excédent ou déficit (XI-XII)		172 615	-38 699

Comptabilité tenue en euros

INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Comptes annuels

au 31 août 2022

1. NATURE ET OBJET DE L'ASSOCIATION

- L'association "International Space University" ("L'université") est inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance d'Illkirch depuis le 22 mars 1994 et est soumise au régime de la loi applicable aux Associations du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle dans ses articles 2.1 et suivants du Code Civil Local.
- L'association a pour objet l'établissement d'une institution internationale d'enseignement supérieur vouée à l'étude de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques par la mise en œuvre de programmes de recherche et d'enseignement internationaux et multidisciplinaires.
- Lors de sa création, l'association a adopté la dénomination "International Space University", avec les droits et obligations qui s'y rattachent, avec l'accord de l'International Space University Organization, Inc. ("ISU-Org.Inc."). Cet organisme sans but lucratif a été créé le 15 juillet 1987 et est soumis aux lois du Commonwealth of Massachusetts aux Etats-Unis d'Amérique.
- L'université et ISU-Org.Inc. adhèrent aux mêmes objectifs et ont en commun les mêmes membres.

2. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'UNIVERSITE

Les activités et programmes d'enseignement sont principalement :

- Space Studies Program (SSP) : une université d'été d'une durée de neuf semaines qui a lieu chaque année dans un autre pays. Pour l'exercice 2022, ce programme s'est déroulé en présentiel à Lisbon au Portugal, en plus d'une version en ligne qui elle s'est tenue dans une version plus courte.
- Master of Space Studies (MSS) program : un cycle d'études d'une durée de douze mois (dont trois mois en stage) qui a lieu au campus central à Strasbourg - France. Il peut être complété d'une deuxième année, en option (MSS Year B), consistant en un module unique de thèse qui peut se dérouler soit au campus central de l'ISU soit dans une autre institution ou organisation.
- Southern Hemisphere Space Studies Program (SH-SSP) : un programme de 5 semaines organisé en partenariat avec l'Université d'Australie du Sud (UniSA) conçu plus particulièrement pour l'environnement spatial de l'hémisphère sud, qui traite particulièrement des applications spatiales, du droit spatial et des services liés au spatial. Pour l'exercice 2022, en raison du contexte sanitaire, ce programme s'est tenu en ligne, pour la même durée qu'habituellement.
- Professional Development Program (PDP) : des programmes de formation professionnelle de courte durée, en particulier l'Executive Space Course (ESC) ;
- Forum and Outreach Activities : l'organisation de symposia et d'ateliers dans un environnement international et neutre.
- Projets de recherche.

3. ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Chaque été depuis sa création en 1988 et jusqu'en 1994, ISU-Org.Inc. avait organisé une session d'été qui avait lieu dans un institut académique renommé. Un programme d'études extrêmement novateur est développé chaque année dans neuf domaines. A partir de 1995, l'université a développé un programme de master, le "Master of Science in Space Studies".

L'université bénéficie du soutien au niveau mondial de nombreux organismes, ce qui lui a permis d'élaborer un programme d'enseignement supérieur unique et innovant. Ces facteurs de succès font que l'université continuera à donner accès aux meilleures ressources disponibles pour l'enseignement et la recherche dans le domaine spatial.

L'université est une association sans but lucratif vouée au service des besoins des organisations industrielles, académiques et gouvernementales agissant dans le domaine de la recherche et du développement spatial. L'université recherche activement le soutien et la participation de sociétés, fondations, agences gouvernementales et personnes physiques qui s'intéressent à cette initiative majeure.

3.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'Université n'a pas connaissance d'incertitude significative qui pourrait remettre en cause l'équilibre budgétaire.

4. FAITS SIGNIFICATIFS ET PERSPECTIVES

L'université a signé au cours de l'exercice comptable 2020 des accords avec deux de ses principaux financeurs confirmant l'obtention de subventions pour la période 2020-2022.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a continué d'impacter l'International Space University. En 2022, l'université s'est adaptée au contexte actuel dans son offre de programme, en permettant en particulier aux participants qui ne pouvaient pas voyager de suivre les programmes proposés, ou une adaptation de ceux-ci, de façon virtuelle. Ceci s'est appliqué en particulier pour les programmes courts, le SHSSP et le SSP.

Une attention particulière aux coûts opérationnels a été et continue d'être apportée.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'association International Space University ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par l'ANC 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

6. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation appliqué pour l'établissement des comptes clos au 31 août 2022 se fonde notamment sur le fait que :

- L'université a été en mesure d'accueillir une classe de 37 étudiants à son programme Master of Space Studies en septembre 2022;
- Les subventions prévues aux contrats pluri-annuels seront versées normalement ;
- L'université avait sollicité ses caisses d'organismes sociaux et avait pu obtenir un échéancier d'apurement des dettes sur 24 mois à partir de novembre 2021 pour les reports de paiement obtenus au printemps dernier. Elle a obtenu en août 2022 une remise partielle de ses cotisations patronales, pour un montant de 56282€ qui réduit la durée de l'échéancier de 7 mois.
- Le paiement du loyer et des acomptes provisionnels sur charges ont également été reportés. Ils représentent 610 245 € au 31 août 2022 pour la période de février 2021 à août 2022. Un accord a été donné par la Trésorerie principale pour étaler le paiement des provisions sur charges sur 36 mois, et le paiement des loyers entre les mois de septembre 2022 et janvier 2023.
- L'université a obtenu un prêt garanti par l'Etat qui lui a été versé en décembre 2020. Une demande de report du remboursement de ce prêt et de son étalement sur cinq ans a été faite en octobre 2021 et a été accordée. L'amortissement du prêt commencera donc en janvier 2023.

La mise en œuvre de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus a permis à l'Université de faire face à ses besoins financiers pour les douze mois suivants la clôture de l'exercice 2021 et doit lui permettre d'y faire face les douze mois suivants. C'est pourquoi nous avons arrêté les comptes de l'association International Space University au 31 août 2022 dans une perspective de continuité d'exploitation.

La concrétisation de ces hypothèses de continuité d'exploitation est structurante en particulier dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.

L'absence de réalisation de ces hypothèses pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.

6.1. IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les frais d'établissement sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels font également l'objet d'un amortissement sur 1 à 3 ans.

6.2. IMMOBILISATION CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire, suivant les durées estimées suivantes :

■ agencement et installations	7 à 10 ans
■ matériel de bureau	5 ans
■ matériel informatique	3 à 5 ans
■ mobilier	10 ans

6.3. CREANCES ET DETTES EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en Euro sur la base des cours de devises en vigueur à la clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique (écart de conversion).

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

6.4. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produits d'exploitation au moment de leur octroi.

Certaines subventions sont soumises à la réalisation de certaines conditions pour leur utilisation. Si ces conditions ne sont pas remplies à la clôture de l'exercice, les revenus sont différés jusqu'à la réalisation de ces conditions.

L'Université a reçu des subventions faisant l'objet de conditions d'utilisation en ce qui concerne le développement de programmes d'études et d'autres projets de recherche, l'octroi de bourses d'études pour le Master et le Space Studies programs.

6.5. FRAIS DE SCOLARITE DES PROGRAMMES MASTER

Le cycle d'études commence le 1^{er} septembre de chaque année pour une durée de douze mois. Les frais de scolarité sont payables d'avance. D'un point de vue comptable, ils sont comptabilisés au titre de l'exercice auquel ils se rapportent.

6.6. REGIME FISCAL

Des instructions fiscales datées du 15 septembre 1998 et 19 février 1999 précisent les conditions de non-imposition à l'impôt sur les sociétés, la TVA et la taxe professionnelle des associations.

L'Université a consulté l'administration fiscale sur son statut au regard des nouveaux critères de lucrativité définis avant le 1^{er} janvier 2000. Depuis le 1^{er} septembre 2005, l'ISU est soumise à TVA et impôt sur les sociétés pour ses activités lucratives. Le seuil d'assujettissement de 60 000 € correspondant aux recettes des activités lucratives au titre de l'exercice 2021/2022 n'a toutefois pas été atteint. Par conséquent, aucun dépôt de liasse fiscale sur les activités lucratives ne sera requis au titre de l'exercice écoulé.

6.7. CONTRIBUTION EN NATURE

Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées. En 2022, elles consistaient principalement en la mise à disposition de personnel permanent (CASC et la NASA).

7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

7.1 IMMOBILISATIONS

En €	Début d'exercice	Acquisition	Cessions et mises au rebut	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 703			10 703
Logiciels	172 095	5 110		177 205
Dépôt de marque	23 982			23 982
Immobilisations en cours		14 969		14 969
Sous-total Immobilisations incorporelles	206 779	20 079	-	226 858
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	393 141	3 971	903	396 209
Mobilier	231 549	2 242		233 791
Autres immobilisations	214 612	8 821		223 433
Sous-total Immobilisations corporelles	839 302	15 034	903	853 432
Immobilisations financières	35 189			35 189
Total immobilisations	1 081 270	35 112	903	1 115 479

7.2. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENTS

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 703			10 703
Logiciels	172 095	857		172 951
Dépôt de marque	13 229	1 668		14 897
Sous-total Immobilisations incorporelles	196 026	2 526	-	198 552
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	347 683	37 189		384 873
Mobilier	231 566	37		231 603
Autres immobilisations	132 331	2 690		135 021
Sous-total Immobilisations corporelles	711 580	39 917	-	751 497
Total amortissements	907 607	42 442	-	950 049

7.3. AUTRES CREANCES

En €	Exercice	Exercice précédent
Autres créances		
ISU-MA	140 224	89 024
Subventions à recevoir	397 604	128 464
RRR à obtenir	872	-
Produits à recevoir	16 750	1 750
Personnel et Etat	5 090	5 663
Divers	120	120
Total	560 660	225 021

Les montants ci-dessus des autres créances s'entendent avant dépréciation. L'ensemble de ces créances est à une échéance inférieure à un an.

7.4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 25 687 € au 31 août 2022, contre 21 750 € à la clôture de l'exercice précédent.

7.5. AUTRES DETTES

En €	Exercice	Exercice précédent
Dettes financières	432 021	400 716
Encours de cartes bancaires	32 005	
Prêt garanti par l'Etat	400 016	400 716
Autres dettes	67 942	113 185
Dettes diverses	67 942	113 185
Produits constatés d'avance	197 207	252 287
Frais d'études Master	38 605	33 422
SSP	40 281	107 198
SHSSP	3 719	3 719
Subventions Eurométropole de Stg	114 602	107 948

Les dettes diverses au 31 août 2022 incluent 7K€ de fonds de bourse SHSSP qui consistent au versement par des anciens élèves de contributions dont le montant total est basé sur la moitié de l'aide financière (issue de subventions de ces organisations) qu'ils ont reçu pour couvrir une partie de leurs frais d'inscriptions. Le versement de ces contributions est soumis à une obligation morale, non contractuelle, dépendant en particulier de leur situation professionnelle et financière. Quand les anciens élèves procèdent à ce versement, l'ISU alloue l'argent à un fond qui est ensuite utilisé pour accorder de nouvelles bourses à de futurs étudiants/participants aux programmes de l'ISU. C'est seulement lorsqu'une nouvelle bourse est consentie à partir de ce fond qu'elle est reconnue comme un produit d'exploitation.

Les produits constatés d'avance de la SSP correspondent à des reliquats droits d'inscriptions facturés en 2020 ou 2021 pour des participants qui ont dû différer la participation à ce programme à plus tard du fait du contexte sanitaire.

L'ensemble des autres dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

7.6. ETAT DES PROVISIONS

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	-			-
Provision pour litiges	-	75 500		75 500
Provisions pour dépréciation				
Autres créances	-			-
Provisions comptes clients	5 439			5 439
Total	5 439	75 500	-	80 939

7.7. CHARGES A PAYER et PRODUITS A RECEVOIR

En €	Exercice	Exercice précédent
Libellé		
Charges à payer	397 479	533 496
Fournisseurs	256 688	349 690
Fiscal et social	118 882	165 484
Autres charges à payer	21 909	18 322
Produits à recevoir	366 148	345 984
Clients - Factures à établir	349 398	344 234
Divers - Produits à recevoir	16 750	1 750

Les comptes de régularisation sur les dettes fournisseurs comprennent en 2022 les provisions sur charges bâtiment et le loyer dus pour le deuxième semestre de l'exercice précédent (du 01/03/2021 au 31/08/2021) et pour les deux semestres de l'exercice en cours (du 01/09/2021 au 28/02/2022 et du 01/03/2022 au 31/08/2022) et l'estimation des charges supplémentaires sur le décompte réel des charges du bâtiment pour 2021 et 2022.

Les Produits à recevoir sur les clients comprennent le solde à facturer pour le versement des bourses d'études des participants aux programmes de 2022.

7.8. ANALYSE DES FINANCEMENTS AFFECTES

Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des financements affectés aux étudiants (frais de scolarité, bourses, financements spécifiques). La production vendue totalise les subventions et aides extérieures affectées à un programme (MSS, SSP principalement).

L'ensemble des financements reçus par l'Université se ventile par activités de la manière suivante :

En K€	FINANCEMENTS TOTAUX	
	Exercice	Exercice précédent
Space Studies Program	1 513	1 360
ISP/SSP en ligne	160	204
MSS	756	785
MSS Year B	4	8
SH-SSP	119	118
Autres activités	274	290
Subventions générales	405	360
	3 229	3 124

7.9 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le résultat de l'exercice précédent s'élevait à -38 699 €. Il a été affecté en totalité en report à nouveau.

7.10. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Exercice	Exercice précédent
Salariés permanents siège	22	22
Détachés d'autres organismes	2	1

7.11. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Year-end	Previous Year-end
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	6 460	3 705
VNC des éléments d'actifs cédés	591	
Total des charges exceptionnelles	7 051	3 705
Produit except./opérations de gestion	42 268	29 605
Produits/cession d'actif corporel	710	
Total des produits exceptionnels	42 978	29 605

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion consistent en l'annulation de dettes d'exercices antérieurs qui ne sont plus justifiées. En 2022 ils incluent également une subvention d'exploitation relative au programme SSP21 et au remboursement à l'ISU d'un prêt à l'effort de construction accordé il y a 20 ans et qui avait été comptabilisé en charges d'exploitation en 2002.

8. SITUATION FINANCIERE

L'Université, de par son activité, doit gérer des flux irréguliers de trésorerie. Le maintien de son rythme de croissance et l'amélioration de son financement dépendent de nombreux facteurs, tels que l'inscription comme par le passé d'un nombre d'étudiants suffisant et le soutien financier de ses partenaires. Ce soutien financier dépendra de la capacité de l'Université à obtenir des avantages pour faciliter son exploitation, de la réussite du programme Master, ainsi que du succès des actions de soutien qui seront lancées.

L'exercice 2022 se solde par un profit de 172 615 € qui conduit à une situation nette négative de – 493 395 € à la clôture au 31 août 2022.

9. CAMPUS PERMANENT

Dans le cadre de l'installation de son campus permanent à Strasbourg, l'Université a conclu un partenariat avec des organismes publics français, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Université de Strasbourg, qui se sont engagés à financer la totalité de la construction du campus permanent à Illkirch. La construction a été achevée au printemps 2002 et un bail avait été conclu pour une durée de 15 ans. Un nouveau bail a été conclu par anticipation au 01/09/2016 pour une nouvelle durée de 15 ans, permettant d'assurer la pérennité du Campus Central de l'ISU dans le bâtiment.

10. OPERATIONS EFFECTUEES AVEC ISU-MA (EN €)

■ Autres créances (solde compte courant)	140 223
--	---------

Le détail des principaux mouvements du compte courant est le suivant :

■ Solde au 31 août 2021	89 024
■ Commandes ISU-MA à ISU France	27 900
■ Autres mouvements (virements entre sociétés)	5 298
■ Réévaluation au cours EUR/USD de clôture	18 001
■ Solde Compte courant au 31 août 2022	140 223

11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'Université a reçu des subventions d'organismes publics et quasi-publics. Ces subventions sont accordées sous réserve de la réalisation de certaines conditions. La réalisation par l'Université de ces conditions pourrait faire l'objet d'un audit ou d'une revue par les organismes les ayant accordées, de ce fait elles pourraient être éventuellement remises en cause.

L'Université considère au mieux de ses connaissances, que ce risque n'existe pas, les subventions ayant été utilisées conformément à leur objet.

La valeur actuelle probable au 31 août 2022 des indemnités de fin de carrière à verser par notre établissement s'élève à 45 471 €.